

COMMUNE DE MOSNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 29 avril 2016 à 20 h 30.

Présents : G. DEWEVRE, M. BRILLET, D. MERCERON, S. PUAUD, H. ROBERT, L. BOETTI, J. CHARLET, F. PERROTIN.

Excusés : G. RENAUD-GRETEAU, V. PAILLETTE, E. MONTIGAUD.

E. MONTIGAUD a donné pouvoir à M. BRILLET.

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

● 1 Indemnité des élus :

G. DEWEVRE informe le conseil qu'une loi de 2015 impose depuis le 1^{er} janvier 2016 d'attribuer au maire la totalité de l'indemnité à laquelle il peut prétendre. En ce qui concerne les adjoints, il appartient au conseil de décider si cette majoration d'indemnité doit être attribuée dans les mêmes conditions.

G. DEWEVRE propose donc que les adjoints, comme le maire bénéficient également de l'indemnité maximale à laquelle ils peuvent prétendre.

Approbation du conseil et délibération adoptée à l'unanimité.

● 2 Distribution aux habitants des containers pour les ordures ménagères:

Suite à la dernière directive du trésorier de Jarnac qui précise que la commune n'ayant pas de compétence « ordures ménagères », elle ne peut créer une régie de recette pour encaisser les chèques établis au nom du trésor public. De ce fait, pour régler le fournisseur, l'ensemble des chèques seront établis en son nom et lui seront envoyés ou les chèques seront établis au nom de l'AS Mosnac qui enverra ensuite un chèque unique au fournisseur. G. DEWEVRE se rapprochera de ce dernier pour trouver la meilleure solution.

La distribution auprès des intéressés sera faite le samedi 14 mai de 10h30 à 12h. J. CHARLET assurera la permanence de cette distribution. Un courrier d'information sera adressé à tous les habitants concernés.

● **3 Fermeture de la salle des associations:**

Une délibération est nécessaire pour permettre au maire d'établir ensuite l'Arrêté définitif de fermeture de la salle des associations.

L'Arrêté sera établi pour une fermeture effective au 07 juin 2016 et sera affiché sur la porte de la salle.

Approbation du conseil et délibération adoptée à l'unanimité

● **4 Voirie 2016:**

G. DEWEVRE présente les chantiers qui ont été retenus dans le cadre des travaux 2016 et qui bénéficient du FDAC du conseil départemental.

Une délibération est nécessaire pour officialiser notre décision.

Il s'agit des chantiers suivants :

Chantier n° 1 : rue du Chai à la Voûte pour un montant de 9519,60€ TTC

Chantier n° 2 : rue du Lavoir à la Voûte pour un montant de 2351,28€TTC

Chantier n° 3 : les Sandons pour un montant de 11.146,86€ TTC

Délibération approuvée à l'unanimité

● **5 Avancement en grade de David SEGUIN**

David peut prétendre à un grade supérieur dû à son ancienneté dans celui qu'il occupe actuellement. Afin de préparer le dossier qui sera soumis au Centre de Gestion, une délibération est nécessaire pour enclencher cette procédure.

Décision approuvée à l'unanimité

- **6 Révision de la carte communale:**

La Commission de révision de la carte communale s'est réunie le 27 avril pour choisir le bureau d'étude pressenti pour notre projet.

4 bureaux d'études ont été appelés, 3 seulement ont répondu.

Après examen des critères de choix établis pour désigner le mieux disant : références, moyens, délais et prix, la commission propose de retenir le bureau d'études « URBAN Hymns » de Saint-Sauvant dont les références et la proposition financière de 11.760€ TTC semblent la meilleure.

Après discussion, le conseil décide de retenir le bureau d'études « URBAN Hymns »

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **7 Information sur le projet d'espace communal**

G. DEWEVRE rappelle que 3 projets sont toujours en étude pour remplacer la salle des associations dont la décision de fermeture vient d'être prise.

Salle modulaire proposé par l'entreprise COUGNAUD de la Roche sur Yon. Une délégation de 5 élus s'est rendue à ROUILLAC le 21 avril pour visiter un ensemble de 3 salles de classe faisant au total 198 m², réalisé par l'entreprise COUGNAUD, qui pourrait préfigurer ce que serait l'espace communal de Mosnac. Un premier devis a été fourni.

Salle modulaire proposée par l'entreprise Autrichienne CONTAINEX. Même architecture que le projet COUGNAUD, la seule difficulté étant qu'ils n'ont pas de réalisations à nous faire visiter dans notre région.

Enfin, l'Agence Technique Départementale doit nous proposer une pré-étude chiffrée d'un bâtiment en dur, étude devant nous être présentée courant mai.

- **Questions diverses :**

G. DEWEVRE rappelle la célébration du 8 mai à 12h15 au monument aux morts, sur lequel une gerbe sera déposée. Un apéritif sera ensuite servi dans la salle du Conseil de la mairie.

Il informe également le Conseil que le Ministère des Armées demande à chaque commune de célébrer le 100^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun le 29 mai prochain. Même cérémonie que le 8 mai. Les enfants des écoles seront, si les parents le désirent, associés à cette commémoration.

Il va falloir réfléchir à l'interdiction, pour les communes, d'utiliser des désherbants chimiques, à partir de 1^{er} janvier 2017. Aucune solution pertinente et économique ne semble exister aujourd'hui.

Achat pour David d'un véhicule de service. D. MERCERON et S. PUAUD s'en occupent.

Cette année, le Conseil Départemental a dénoncé la convention qui le liait aux communes pour s'occuper de l'éradication des frelons asiatiques. S'il finance toujours (sous certaines conditions) la moitié des frais occasionnés par cette éradication, il transfère aux communes la gestion et la mise en œuvre de cette disposition.

La guinguette buissonnière est attribuée cette année et pour la dernière fois à notre commune. Cette manifestation aura lieu le 30 juillet 2016.

La séance est levée à 22h45.